

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00007

Numéro SIREN : 380 437 764

Nom ou dénomination : SALVAN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2019 sous le numéro de dépôt 373

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTLUCON

PALAIS DE JUSTICE  
114 BLD DE COURTAIS  
03100 MONTLUCON  
www.infogreffe.fr - TEL : 04.70.05.05.40 -

## RECEPISSE DE DEPOT

ID3 AVOCATS

11 allée DU GROUPE NICOLAS BOURBAKI  
CS 60035  
63178 AUBIERE CEDEX

V/REF : GR / HB  
N/REF : 91 B 7 / 2019-A-373

Le greffier du tribunal de commerce de Montluçon certifie qu'il a reçu le 15/02/2019, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 12/02/2019  
- Nomination de commissaire à la fusion ou à la scission

Concernant la société

SALVAN ET ASSOCIES  
Société par actions simplifiée  
9 rue de la Lombardie  
03100 Montluçon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-373 le 15/02/2019  
R.C.S. MONTLUCON 380 437 764 (91 B 7)

Fait à MONTLUCON le 15/02/2019,  
LE GREFFIER



**REQUÊTE CONJOINTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUCON**

Les soussignés :

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, en abrégé « CREG »,

ET

Madame, Françoise SIROT, agissant en qualité de Présidente de la société SALVAN ET ASSOCIES,

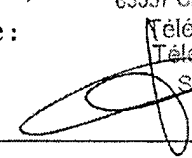
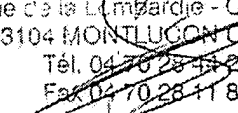
Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, Société anonyme au capital de 496 800 euros, ayant son siège social à CLERMONT-FERRAND, 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 873 200 182,

Et la société SALVAN ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social à MONTLUCON (03100), 9 rue de Lombardie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTLUCON sous le numéro 380 437 764,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION ferait apport à la société SALVAN ET ASSOCIES de ses actifs liés à une branche de sa clientèle civile de commissariat aux comptes, moyennant l'attribution à la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION d'actions créées par la société SALVAN ET ASSOCIES à titre d'augmentation de capital.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 236-22 du Code de commerce, de bien vouloir désigner le cabinet HERMITAGE AUDIT sis à LE PUY EN VELAY (43000), 1 place aux Laines, société de Commissariat aux Comptes immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 441 901 592, représentée par Monsieur Marc JAMON, en qualité de Commissaire à la scission, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles L. 225-147, L. 236-10 dernier alinéa et L. 236-22 du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION à la société SALVAN ET ASSOCIES, et d'en faire rapport.

| EXCO CLERMONT-FD                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Société CREG<br>Repr. par Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE         | Fait à <u>Clermont Ferrand</u><br>Le <u>7/02/2009</u><br>Signature : <br><small>Société d'Expertise Comptable<br/>Commissariat aux Comptes<br/>9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu<br/>63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1<br/>Téléphone : 04 73 29 42 50<br/>Télécopie : 04 73 93 58 64<br/>Site : 873 200 182 00061</small> |
| Société SALVAN ET ASSOCIES<br>Repr. par Madame Françoise SIROT | Fait à <u>Montlucon</u><br>Le <u>6/02/2009</u><br>Signature : <br><small>SALVAN et Associés<br/>Commissaire aux comptes<br/>rue de la Lombardie - CS 51227<br/>03104 MONTLUCON CEDEX<br/>Tél. 04 70 28 44 28<br/>Fax 04 70 28 11 89</small>                                                                                |

## ORDONNANCE

Nous, Mr Marc FERRANDON, Président du Tribunal de Commerce de MONTLUCON, assisté de Me DUMAS, Greffier.

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés.

Vu les articles L 236-2, R 223-6 et L 225-14 du Code de Commerce.

Désignons le Cabinet HERMITAGE AUDIT dont le siège social est 1 place aux laines – 43000 Le Puy En Velay, en qualité de Commissaire à la Scission et aux apports, avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION, société apporteuse, à la société SALVAN ET ASSOCIES, société bénéficiaire, ainsi que d'établir un rapport écrit sur les modalités de la scission partielle à intervenir, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais prévus par les dispositions légales.

A MONTLUCON le 12/02/2019.

Le Président  
Mr FERRANDON

Le Greffier  
Me DUMAS